

Il y a quelques jours mon colistier publiait un article de presse sur la décision de la commune de Saint-Avold de fournir une mutuelle à tous ses habitants en partenariat avec son CCAS.

Un article sur le même sujet est paru (pièce jointe) dans la presse de ce matin sous le titre de
Saint-Avold

SAINT-AVOLD

Une mutuelle pour tous les Naboriens, dès juin

ça me gonfle



Le commentaire de mon colistier n'a pas plus au docteur « es covid » **Alain LABRE**, adjoint au maire de Faulquemont.

Quel est ce commentaire qui a déplu ? Le voici « *Saint-Avold aura lu notre programme car nous le proposons également lors de la campagne municipale avec la même chose pour le fuel, etc. Nous ne serons pas fâchés si l'équipe municipale faulquinoise copiait notre programme, d'autant plus qu'ils ne se sont pas gênés lors de la campagne municipale. Ils avaient réussi à obtenir notre programme... ».*

Si nos publications, nos commentaires déplaisent à cet adjoint, ben ... qu'il ne les lise pas.

--0--

Depuis mai 2020, que cette équipe municipale faulquinoise est élu et plus de la moitié perçoit des indemnités mensuelles payées par les faulquinois pour un travail qu'ils n'ont pas, qu'ont-ils fait ?

Faut-il rappeler à cet adjoint au maire qu'il siège lui aussi au sein d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), celui de Faulquemont, et que sur un budget de plus de 350 000€, **seulement 4377,49€** ont été versés au titre des secours ou aides.

4377,49 soit 1,25% du budget du CCAS, soit **6 mois du « salaire »** que cet adjoint perçoit (680,64€).



--0--



Nous ne devons pas oublier que dans ce conseil d'administration siège également l'adjointe au maire de Faulquemont, **Béatrice KEMPENICH**.

En campagne pour les cantonales de juin, elle se fait très discrète sur les décisions qu'elle a prises.

Cette adjointe est chargée des finances du CCAS.

Elle n'est pas gênée lorsqu'en réunion, elle annonce des chiffres se gardant bien de faire les mêmes calculs que moi.

Cette adjointe « es finances » (Nous en reparlerons) se contente de présenter le budget du CCAS en quelques minutes seulement et de conclure « Equilibre : oui ».

Ce qui au cours d'une réunion, je rappelais à cette adjointe « compétente » que se contenter

d'indiquer qu'il y a équilibre, n'est pas suffisant pour faire approuver un budget quand on sait que

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Un vote du budget en déséquilibre constitue un motif de saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet

Ainsi indiquer qu'il y a « équilibre », n'a pas de sens si ce n'est que pour obtenir le vote du budget par les administrateurs qui n'y comprennent rien.

--0--

Au cours de cette même réunion, cette adjointe ne s'est pas démontée lorsque j'ai rappelé que le maire a accordé entre 2008 à 2020 inclus **485 000€ de subventions au CCAS**, argent public, argent des faulquinois.

Ce qui a fait dire à l'expert-comptable à qui j'avais demandé un audit sur le CCAS « *La progression du budget du CCAS de Faulquemont de 2008 à 2019 n'est pas due aux dépenses d'aide sociale, la gestion du CCAS a été peu proactive et mériterait un audit* ».

Plusieurs fois j'ai demandé qu'un audit par une entreprise indépendante soit réalisé au sein de cette structure, je n'ai jamais été entendu.



Bien évidemment, l'adjointe KEMPENICH s'est bien gardée d'abonder dans mon sens, pourtant dans la commune voisine pour laquelle elle travaille, le sujet d'un audit est à l'ordre du jour. Chargée des finances de cette commune, gageons qu'elle aura connaissance de cet audit.

Alors pourquoi ne pas faire de même pour le CCAS de Faulquemont ?

--0--

Cette adjointe s'est portée candidate pour les élections départementales de juin. Si elle est élue, elle cumulera son « salaire » d'adjointe au maire (680,64€) avec celui de conseiller départemental (moyenne 2600€/mois) soit un total de **3280,64€/mois d'argent public.**

Les 4377,49 accordés pour les aides ou les secours de Faulquinois, représenteront environ **un mois et demi de « salaire »** de cette adjointe si elle était élue.

